

**Bibliographie sommaire :**

1. Bolduc M., Chamberland C., Lavoie L. (1988), *L'intégration sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle : bilan du processus vécu dans 5 centres d'accueil québécois de réadaptation*, Québec, ministère de la santé et des services sociaux.
2. Borsvert D., Quellet P.A.(1990), *Désinstitutionnalisation et intégration sociale : l'expérience québécoise*, in Ionescu S. *L'intervention en déficience mentale*, vol 2, Bruxelles, Pierre Mardaga.
3. Labregère A. (1989), *L'insertion des personnes handicapées*, la documentation française.
4. World Health Organisation. (1984), *International classification of diseases*. Genève.

**Prise en charge des personnes aux besoins spécifiques.**

**Algorithme d'insertion socioprofessionnelle du handicapé mental:**

**Pr .MAACHE Youcef**

**DLIMI Abdelhamid**

Un modèle n'a de valeur que s'il est validé. Alors quels seraient les critères de validation d'un tel modèle basé exclusivement sur l'apprentissage des rudiments, des ABC d'un métier pas trop difficile à s'approprier par ailleurs. Le recrutement des apprenants par les professionnels qui ont parrainé cette « opération » est le meilleur des critères nous-semble-t-il. Et c'est ce à quoi nous l'avons soumis. En voici, en quelques mots, l'implacable verdict.

**7/ Conclusion:**

Deux conclusions majeures se dégagent:

- Après 03 ans d'apprentissage les objectifs tracés commençaient à se réaliser progressivement : Les produits réalisés par les trois ateliers ont commencé à être commercialisés sur le marché. Une commission de vente a été même installée pour le suivi et l'investissement des revenus.
- 02 pensionnaires de l'atelier bois, 01 de l'atelier poterie et 01 de l'atelier couture ont été recrutés par les employeurs avec lesquels nous avons initié cette expérience...qui continue.

décomposées en capacités primaires, secondaires et tertiaires sont les suivantes :

**A/ Capacités primaires :**

Les capacités primaires regroupe l'ensemble de la gestuelle spécifique à la tâche que la personne handicapée doit savoir accomplir d'une manière « parfaite ». Chaque « geste » doit être effectué pour lui-même et dans la limite de sa nature sans se référer aux autres qui, évidence oblige, lui sont nécessaires dans l'apprentissage de tout le « processus ».

A titre illustratif et d'exemple, le maniement des ciseaux est appréciée pour lui-même, en dehors de toute considération de coordination avec le reste de l'ensemble de la gestuelle délimitée et arrêtée. Ces capacités, nous les avons aussi appelées « capacités segmentées » car chacune d'entre –elles n'est appréciée que dans dans les limites de la segmentation dont elle a fait l'objet.

**B/ Capacités secondaires :**

Les capacités secondaires consiste en une coordination prioritairement deux à deux des capacités primaires relevées tantôt pour ne point « encombrer » le processus d'apprentissage engagé. La logique des enchaînement et des liaisons à été étudiée sur le double plan : psychologique et nature de la tâche. Une cohérence devait ressortir objectivement. On associait pas ce qui ne pouvaient pas être associables.

**C/ Capacités tertiaires :**

Les capacités tertiaires constituent l'ultime étape de notre algorithme. Elles consistent en une coordination logique et objective et dans un ordre certain des différentes capacités apprises précédemment. La personne handicapée devait montrer une parfaite maîtrise de tout le processus pour être déclaré apte après une double évaluation – celle des professionnels et celle des éducateurs concepteurs de l'algorithme - pour une éventuelle réinsertion par le travail.

**7/ Valeur de ce modèle ?**

### **6.2.2/ Les exigences spécifiques:**

Pour ce faire et grâce aux concours des professionnels, nous avons, dans un premier temps, procédé à l'analyse des postes de travail pour les trois ateliers. Dans un deuxième, nous avons décomposé les différents apprentissages en unités/actes assimilables par les apprenants en question et formulés sous forme d'objectifs, spécifiques, intermédiaires et finaux. Ainsi avons-nous dégagé 03 algorithmes d'apprentissage relatifs aux trois ateliers.

Chaque algorithme correspond au profil des capacités « professionnelles » requises pour la réussite de la tâche proposée.

#### **6.2.2.1/ Un exemple d'algorithme : l'atelier couture.**

Cet algorithme comme les deux autres sert à mettre en rapport étroit les capacités psychiques de la personne handicapée avec la nature et les spécificités de la tâche à accomplir. Ses paliers et niveaux sont minutieusement identifiés et définis afin de garantir la possibilité d'aboutissement à des résultats probants et hautement attendus.

Il se décompose en outre en deux volets distincts et complémentaires : le volet aptitude cognitive et le volet aptitude « savoir faire ».

##### **6.2.2.1.1/ Volet aptitude cognitive :**

Ce volet met en évidence des capacités/aptitudes cognitives nécessaires à la réalisation de la tâche, voire de toutes les tâches, et qui sont :

**Motivation,**  
**Planification du travail,**  
**Soin,**  
**Résolution des problèmes,**  
**Créativité,**  
**Satisfaction.**

##### **6.2.2.1.2/ Le volet aptitude « savoir faire » :**

Ce volet met en exergue les capacités essentiellement psychomotrices qu'exige la réalisation de la tâche spécifique proposée : à savoir la couture, c'est-à-dire les gestes que la personne handicapée doit apprendre et faire montre lorsqu'il est confronté à cette tâche. Ces capacités qui peuvent être

car une première différenciation a été faite lorsque nous avons choisi le corpus échantillon sur lequel devait porté l'expérimentation.

Sens des différentes valeurs :

**Valeur 01** : capacité exigée limitée.

**Valeur 02** : capacité exigée moyenne.

**Valeur 03** : capacité exigée grande.

Par ailleurs la délimitation de chaque exigence reposait sur les critères de la répartition normale.

La valeur 01 est donnée pour un niveau de 05% jusqu'à 24%,

La valeur 02 est donnée pour un niveau de 25% jusqu'à 74%,

La valeur 03 est donnée au-delà .

A partir de ces remarques, nous pouvons établir le tableau des profils des exigences communes comme suit :

**Tableau 01 : Profils des exigences communes.**

Les exigences communes	Valeur 01	Valeur 02	Valeur 03
Lire			
Calculer			
Ecrire			
Parler			
Assiduité			
Ponctualité			
Autonomie			
S'intègre à l'équipe ou au groupe			
Accepte les critiques			
Etablit des contacts			
Mémorisation			
Compréhension			
Application			
Coordination			
Précision			

## Prise en charge des personnes aux besoins spécifiques.

Algorithme d'insertion socioprofessionnelle du handicapé mental:

Pr .MAACHE Youcef

DLIMI Abdelhamid

groupes professionnels qui ont un savoir détaillé sur les activités professionnelles dégagées à savoir la menuiserie, la poterie et la couture et par les représentants de quelques employeurs potentiels très intéressés par l'expérience lancée.

### 6/ Délimitation des exigences des activités:

#### 6.1/ Prise en compte des deux formes de handicap:

Les répercussions des deux formes de handicap ont été prises en considération dans la délimitation de l'inventaire des exigences des activités professionnelles choisies et des capacités de travail à faire valoir par le sujet handicapé.

#### 6.2/ Définition des exigences:

Chaque exigence est conçue et déterminée à dessein de permettre aux apprenants, si elle est bien intégrée, d'arriver à des résultats probants et d'acquérir le métier à apprendre.

##### 6.2.1/ Les exigences communes:

Nous avons répertorié 17 caractéristiques/exigences qui peuvent être regroupées en 05 grandes catégories:

- Les exigences de communication: **Lire, calculer, écrire, parler.**
- Les exigences facilitatrices de l'apprentissage: **Assiduité, ponctualité, autonomie.**
- Les exigences sociales: **S'intègre à l'équipe ou au groupe, accepte les critiques, établit des contacts.**
- Les exigences cognitives: **Mémorisation, compréhension, application.**
- Les exigences psychomotrices: **Coordination, précision, vitesse d'exécution, endurance**

A ces exigences communes nous avons attribué une échelle de valeurs. A cet effet, pour des raisons ayant trait aux problèmes inhérents aux opérations de « mesurage » relevés par toute une littérature spécialisée dans le champ de l'évaluation, nous avons opté pour une échelle de 03 points (trois modalités) qui pourrait être considérée comme pas trop différenciée et différenciatrice

discours en dépit du fait qu'il soit souvent entaché d'incohérence. L'exercice d'une activité régulière rémunérée et si fortement désiré qu'il devienne particulièrement capital pour les handicapés d'avoir une occupation professionnelle.

## **2/ Elaboration du programme:**

Partant de ce constat, nous nous sommes, les étudiants en stage, deux psychologues praticiens, un pédagogue et nous-même attelés à mettre au point un programme psychopédagogique basé sur le principe de l'intégration par l'emploi à dessein d'armer les handicapés mentaux d'un apprentissage qui leur permettra de s'intégrer dans la société.

Ce programme, après moult palabres, nous l'avons articuler autour des profils inhérents à la nature du travail proposé et pour lequel ils vont être préparés. A cet effet, les conseils avisés d'artisans professionnels et d'un ergonomiste universitaire ont été pour beaucoup dans la réalisation du "catalogue" des caractéristiques ou qualifications clés nécessaires et suffisantes à l'apprentissage d'un métier précis.

## **3/ Les activités professionnelles dégagées:**

Les moyens humains et financiers du centre étant insuffisants, nous avons, avec l'aide des autorités de la wilaya et du ministère de tutelle, pu lancer, à titre expérimental, et dès l'année 1999 **03 ateliers : atelier bois, atelier poterie et atelier couture** pour les filles.

## **4/ Répartition de la population handicapée en fonction des ateliers:**

Atelier bois: **13** débilité légère, tous de sexe masculin et dont l'âge varie entre 16 et 22 ans.

Atelier poterie: **01** débilité légère et **08** débilité moyenne, tous de sexe masculin et dont l'âge varie entre 15 et 27 ans.

Atelier couture: **19** débilité légère et **05** débilité moyenne, toutes de sexe féminin et dont l'âge varie entre 13 et 18 ans.

## **5/ Le personnel d'encadrement:**

L'encadrement des ateliers est assuré et par le personnel spécialisé du centre en question de par le fait qu'ils ont de vastes connaissances sur les personnes handicapées et sur leurs handicaps et qu'ils suscitent leur confiance, par des

Prise en charge des personnes aux besoins spécifiques.

Algorithme d'insertion socioprofessionnelle du handicapé mental:  
Pr .MAACHE Youcef DLIMI Abdelhamid

Prise en charge des personnes aux besoins spécifiques.

Algorithme d'insertion socioprofessionnelle du handicapé mental:

Pr .MAACHE Youcef

Professeur de l'enseignement supérieur  
université de Constantine, Algérie

DLIMI Abdelhamid

Maître de conférences  
université de Constantine, Algérie

### Résumé

La réinsertion socioprofessionnelle par l'apprentissage d'un métier s'est avérée l'origine référent sur le quel focalise l'handicapé mental. A ce dessein et dans le but de concrétiser cette aspiration, nous lui avons, grâce au concours d'experts et de spécialistes, présentés un algorithme d'apprentissage d'une profession pas trop compliquée ni complexe. La communication ci présente traitera dans le détail tout le protocole de sa réalisation.

### ملخص:

تمثل الإدماج الاجتماعي للمعاق ذهنيا من خلال التكوين المهني، وتعلم الحرف والمهن، مرجعة مهمة لرعايته ونأهده، ونقدم الدراسة الحالية، نموذجاً عملياً "لخوارزمية" تمكن المعاق من التقدم السهل في تعلم مهنة ما بمساعدة أخصائين، عن طريق بروتوكول مقترح بالشكل الذي توصله الدراسة الحالية.

### 1/ Problématique:

L'opportunité qui nous a été donnée d'assurer en 1998 l'encadrement d'un stage pour étudiants en fin de cursus universitaire dans un centre d'éducation spécialisé pour handicapés mentaux (**débilité mentale légère et moyenne**), nous a permis, au bout de deux mois de présence, de faire le constat suivant : l'intégration sociale de la personne handicapée devrait constituer le fer de lance de toute politique sociale qui se saisit de la problématique de la vie en société de la personne handicapée.

En effet, il nous a été donné de voir et de suivre des handicapés souffrant d'être exclus de différents domaines de la vie de tous les jours. La participation à la vie professionnelle y occupe une position centrale dans leur